

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 2 juillet 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

n°2025-07-02-03

**Date de la convocation**

26/06/2025

Convoqués : 23

Présents : 12

Représentés : 4

Absents : 7

**OBJET :**

Culture

-

**Contrat d'accès aux  
services de la  
Bibliothèque  
Départementale de la  
Somme (BDS)**

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND et Céline TAMPIGNY

Étaient représentés : Catherine CATHELY-WANTIEZ par Christine BOURDELLE, Edith DELBEY par Jean-Noël LECOINTE, Gérard LEROY par Maryse-Corinne ROSE et Richard BENOIT par Sonia DOUAY

Était absente excusée : Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que La BDS est une bibliothèque au service des bibliothèques. Elle met en œuvre la politique du Conseil départemental dans le domaine du livre et de la lecture.

Elle a pour missions principales le conseil et l'expertise aux bibliothécaires et élus du département, la formation des personnels des bibliothèques salariés et bénévoles, le prêt de documents aux bibliothèques et l'animation du réseau départemental.

Le Conseil Départemental a adopté, par délibération du 14 décembre 2024, son schéma de développement de la lecture. A ce titre, il est demandé aux collectivités de signer un contrat définissant les modalités de partenariat entre les deux parties.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Jean-Noël LECOINTE

Le Maire  
Pierre DURAND

